



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des agents contractuels de la SNCF

Question écrite n° 35719

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la situation d'un agent contractuel de la SNCF et sur sa rémunération affectée par la crise sanitaire du coronavirus covid-19. En effet, l'intéressé bénéficie, au bout de 10 années d'ancienneté à la SNCF, d'une base fixe brute à un niveau avoisinant celui du SMIC. Le reste de sa rémunération est donc composée de primes liées à sa présence ou non dans les trains. Or, en raison des deux confinements et de la crise sanitaire, la seconde partie de sa rémunération a fortement diminué plongeant, par là même, l'intéressé dans de sérieuses difficultés financières. L'intéressé n'est d'ailleurs pas le seul dans cette situation. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui seront prises pour que ces agents contractuels de la SNCF puissent être aidés financièrement le temps que la crise soit surmontée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35719

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 482

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)